ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Julien AUBERT
Député de Vaucluse

Claude MELQUIOR
Député suppléant

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 - Paris

Paris, le 23 SEP. 2020

Réf: JA/GI/Situation-politique-Côte-d'Ivoire

Monsieur le Président,

Lundi 14 septembre dernier le Conseil constitutionnel de la république de Côte d'Ivoire a validé la candidature du président sortant Alassane Ouattara à un troisième mandat à la tête du pays.

Dans le même temps, les candidatures des principaux opposants, l'ex-président Laurent Gbagbo et l'ex-chef rebelle et ex-premier ministre Guillaume Soro ont été invalidées. Seules quatre des 44 candidatures déposées ont été acceptées pour l'élection qui doit se tenir le 31 octobre.

Cette validation intervient alors que la Constitution de 2016 limite à deux le nombre de mandats présidentiels consécutifs, et sur fond de querelles juridiques concernant l'interprétation de cette disposition. En effet, les partisans du président sortant, quand ils ne rejettent pas la valeur constitutionnelle de cette règle, estiment que le changement de 2016 a « remis les compteurs à zéro », et que par conséquent le président sortant est tout à fait fondé à se présenter à cette nouvelle élection.

À l'inverse, la plupart des opposants au président Ouattara jugent que la disposition en question s'applique également aux mandats présidentiels effectués avant 2016 (première élection en 2010, puis réélection en 2015), et que de ce fait le président sortant a épuisé les deux mandats consécutifs auxquels il a le droit de se présenter.

En réalité le problème n'est pas juridique, mais politique. Le président Alassane Ouattara avait assuré en mars 2020 ne pas être candidat à un troisième mandat. Vous aviez vous-même à ce moment-là, salué une « décision historique ». Le président sortant a pourtant changé d'avis, et est revenu sur son choix après le décès brutal d'Amadou Gon Coulibaly, son premier ministre et successeur qu'il avait désigné.

Assemblée nationale, 126 rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP – tél : 01 40 63 05 59
Permanence de Carpentras, 202 avenue du Mont Ventoux - BP 70045 - 84200 Carpentras Cedex – tél: 04 90 67 94 12
Email : julien.aubert@assemblee-nationale.fr – Site internet : www.julienaubert.fr

Monsieur le Président, le ton monte, les oppositions ont fait savoir qu'elles ne participeraient pas à un scrutin lors duquel Alassane Ouattara serait candidat. Elles ont également demandé la dissolution du Conseil constitutionnel et de la commission électorale. L'ex-président Henri Konan Bédié a appelé dans les médias à la « désobéissance civile ». Des appels à manifestations dans la rue, alors même que celles-ci sont interdites par décret, ont été lancés. Plusieurs manifestations ont déjà fait une quinzaine de morts.

La Côte d'Ivoire est à un tournant de son histoire. Soit elle réussit sa transition démocratique avec une alternance politique à la tête de l'État, soit une nouvelle crise viendra profondément perturber ses institutions ainsi que toute la région.

Monsieur le Président de la République, la France ne peut pas rester spectatrice de ce spectacle inquiétant. Il en va de l'amitié qui lie notre peuple au peuple ivoirien, qui ne comprendrait pas que nous restions les bras croisés.

Le pays est au bord d'un séisme antidémocratique.

Monsieur le Président, le 4 septembre dernier vous avez déjeuné en tête-à-tête avec le président Alassane Ouattara. Cette rencontre n'a pas fait l'objet d'un compte-rendu ni d'une déclaration conjointe. Pouvez-vous nous dire si la France compte intervenir afin de protéger la démocratie et l'État de droit en Côte d'Ivoire ? Comptez-vous enjoindre au Président Alassane Ouattara de respecter son engagement de passer la main à une nouvelle génération ?

Confiants dans l'attention que vous porterez à cette requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Julien AUBERT

Se joignent également à ce courrier :

- Thibault BAZIN, député de Meurthe-et-Moselle
- Bernard FOURNIER, sénateur de la Loire
- Bérengère POLETTI, député des Ardennes

Assemblée nationale, 126 rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP – tél : 01 40 63 05 59
Permanence de Carpentras, 202 avenue du Mont Ventoux - BP 70045 - 84200 Carpentras Cedex – tél: 04 90 67 94 12
Email : julien.aubert@assemblee-nationale.fr – Site internet : www.julienaubert.fr